

PAR TÉLÉCOPIE

Québec, le 16 mars 2017

L'honorable Simon Noël
Greffe de la Cour fédérale –
Première instance
Palais de Justice
300 boul. Jean-Lesage, Pièce 500A et 500E
Québec (Québec) G1K 8K6

Objet : L'honorable Michel Girouard et le Procureur général du Canada et le Conseil
canadien de la magistrature à l'égard de l'honorable juge Michel Girouard
N/Réf. : 28975-1

Monsieur le juge,

Nous avons transmis à cette honorable Cour une demande de directives le 8 mars 2017
dernier concernant le dépôt d'une demande de contrôle judiciaire dans le dossier en
objet en vertu de la règle 302 des *Règles des Cours fédérales*.

En date de ce jour, nous avons reçu uniquement la position du procureur général du
Canada qui semble contenir un consentement conditionnel.

Dans le souci de respecter les délais prévus par l'article 18.1 de la *Loi sur les Cours
fédérales*, nous déposons une seule demande de contrôle judiciaire pour l'ensemble
des ordonnances de sauvegarde rendues.

La jonction de toutes ces demandes répond aux critères émis par la Cour fédérale en
ce que (1) les décisions concernent les mêmes parties, (2) elles ont été prises par le
même décideur et (3) découlent de la même trame factuelle.

Une directive positive de votre part à ce dépôt faciliterait la poursuite des procédures.
Cependant, nous nous conformerons à toute directive émise, quelle qu'elle soit.

Veillez recevoir, Monsieur le juge, nos salutations distinguées.

Joli-Cœur Lacasse S.E.N.C.R.L.



Le bâtonnier Louis Masson, Ad. E.
LM/lt

McCarthy, Tétrault S.E.N.C.R.L.



Le bâtonnier Gérald R. Tremblay, Ad. E.

c.c. Me Claude Joyal, Me Sara Gauthier
Me Robert De Blois, Me Pierre Gingras
Me Marc-André Gravel

|